



Ville de Huntingdon

Province de Québec

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation pour le premier exercice du rôle triennal 2015-2016-2017

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2015-2016-2017 de la Ville de Huntingdon est déposé au bureau du greffe, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de Ville de Huntingdon durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ Être déposée avant le 1^{er} mai 2015 ;
- ✓ Être déposée ou y être envoyée par courrier recommandé à l'endroit suivant : MRC le Haut Saint-Laurent, 10, rue King, suite 400, Huntingdon (Québec), J0S 1H0 (Tél :450-264-5411).
- ✓ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus précité ;
- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **99-97** de la MRC le Haut Saint-Laurent et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Huntingdon, ce 13 novembre 2014.

Denyse Jeanneau
Greffière
